

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 12 AOÛT 2019

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 12 août 2019 à 17h étaient présents : Madame Diane Giguère, Messieurs Roger Roy et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Félix Laberge.

Absents : Pierre Lefrançois, Simon Marcoux et Chantale Gagnon.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de l'ordre du jour.

19-08-9774 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Octroi de contrat pour le remplacement de ponceaux sur la rue de la Vallée

ATTENDU l'appel d'offres publique sur SEAO pour le remplacement de ponceaux de la rue de la Vallée ;

19-08-9775 ATTENDU la réception de trois soumissions et la conformité de ces dernières ;
ATTENDU la recommandation de l'ingénieur au dossier ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien octroi le contrat à Aurel Harvey & Fils pour le remplacement de ponceaux – rue de la Vallée, pour un coût de 314 203.68\$, taxes incluses, et que la dépense soit financée par le surplus accumulé.

3. Œuvre des Loisirs

19-08-9776 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité effectue une aide financière de 32 000 \$ à l'œuvre des Loisirs pour le financement au terrain de jeux, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-08-9777 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 17h25, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Félix Laberge, maire suppléant, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Félix Laberge, Maire suppléant

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale